



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2008

**Gilles MOINDROT**  
Secrétaire Général

à

**Monsieur Xavier DARCOS**  
Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la note de service ministérielle du 5 septembre concernant les réunions d'information syndicale, organisées pendant le temps de service des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Nos sections départementales font état de consignes très strictes qui vont au-delà de la note de service et qui visent à interdire aux enseignants la participation à toute réunion organisée sur le temps consacré au service devant élèves.

Cette note n'a fait l'objet d'aucune concertation et constitue une nouvelle attaque contre le droit syndical pour les enseignants du premier degré.

Les textes qui régissent le droit syndical et notamment les réunions d'information syndicale ne sont pas modifiés par la note de service du 5 septembre. Celle-ci indique qu'il convient d'éviter de placer les heures d'information syndicale pendant les heures consacrées à l'enseignement et à l'aide personnalisée. Elle confie aux inspecteurs d'académie le soin de prendre les dispositions nécessaires, en concertation avec les organisations représentatives des personnels.

L'usage veut que nous informions les inspecteurs d'académie des dates de ces réunions, et que les collègues désirant y participer, en fassent part à leur autorité hiérarchique, au moins une semaine avant la date prévue. Ces procédures ont permis d'assurer et la continuité du service public et les droits des personnels.

Nous ne comprenons pas cette nécessité d'interpréter de manière très restrictive l'exercice d'un droit syndical respectueux du service public, des élèves et des familles. Nous réclamons le droit pour chaque enseignant de participer librement aux réunions d'informations syndicales et de pouvoir continuer à les organiser, dans les mêmes conditions que par le passé.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre attachement au service public, de notre volonté d'assurer le respect du choix syndical pour chaque enseignant.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT